

CONCOURS DE MONITEUR-ÉDUCATEUR ET INTERVENANT FAMILIAL



I – CONDITIONS GÉNÉRALES D'ORGANISATION

Le concours de moniteur-éducateur et intervenant familial territorial a été organisé au titre de l'année 2022 par le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Loiret en partenariat avec les centres de gestion du Cher, de l'Eure-et-Loir, de l'Indre, de l'Indre-et-Loire, de Loir-et-Cher, de la Seine-et-Marne et les centres interdépartementaux de gestion de la Petite et de la Grande Couronne.

Le nombre de postes ouverts est de **24 postes**, répartis comme suit :

SPECIALITE	NOMBRE DE POSTES
Moniteur-éducateur	19
Technicien de l'intervention sociale et familiale	5

A) Calendrier

Ce concours s'est déroulé selon le calendrier suivant :

ETAPES DU CONCOURS	DATES
Date de l'arrêté d'ouverture	8 juillet 2021 18 novembre 2021 (modificatif)
Périodes d'inscription	Du 7 septembre 2021 au 13 octobre 2021
Limite dépôt des candidatures	21 octobre 2021
Epreuve orale d'admission	15 et 16 février 2022
Jury d'admission	16 février 2022

B) Conditions d'admission à concourir

Concours externe :

- Pour la spécialité « **moniteur-éducateur** » :

Il est ouvert aux candidats titulaires du diplôme d'Etat de moniteur-éducateur

- Pour la spécialité « **technicien de l'intervention sociale et familiale** » :

Il est ouvert aux candidats titulaires du diplôme d'Etat de technicien de l'intervention sociale et familiale.

- aux pères ou mères de 3 enfants et plus (copie complète du livret de famille)
- aux sportifs de haut niveau
- aux possesseurs d'une équivalence de diplôme ou d'expérience professionnelle délivrée par le CNFPT

C) Jury

Le jury comprenait 12 membres répartis en trois collèges : élus, représentants des fonctionnaires territoriaux et personnalités qualifiées.

Les membres du jury ont reçu un descriptif détaillé de l'organisation de ce concours ainsi que la note de cadrage de l'unique épreuve orale.

Il faut rappeler que l'appréciation des notes des candidats à un concours relève de la seule compétence du jury qui, selon la réglementation et une jurisprudence constante, est indépendant et souverain.

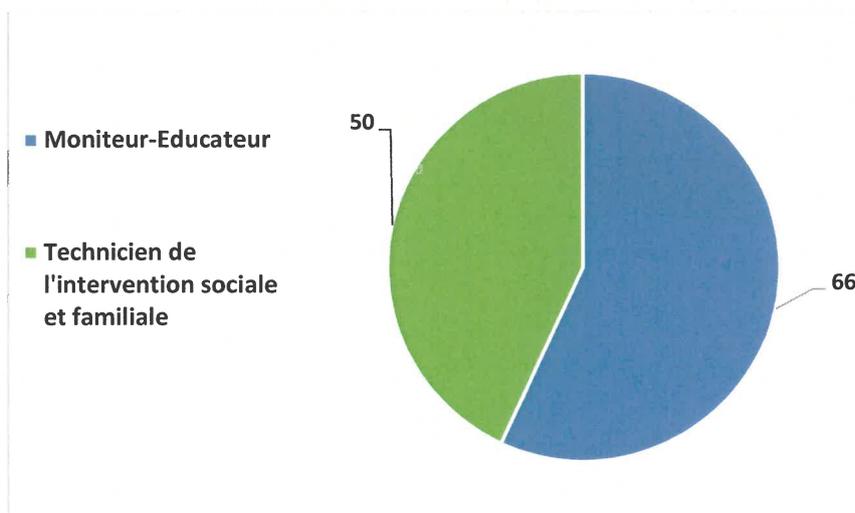
II – PRINCIPAUX CHIFFRES DU CONCOURS

A) Etapes clés du concours

SPECIALITE	NOMBRE POSTES	ADMIS A CONCOURIR	PRESENTS ORAL (%)	SEUIL D'ADMISSION	ADMIS
Moniteur-éducateur	19	66	44 (67%)	12,50/20	19
TISF	5	50	32 (64%)	19,50/20	5
TOTAL	24	116	76 (66%)	-	24

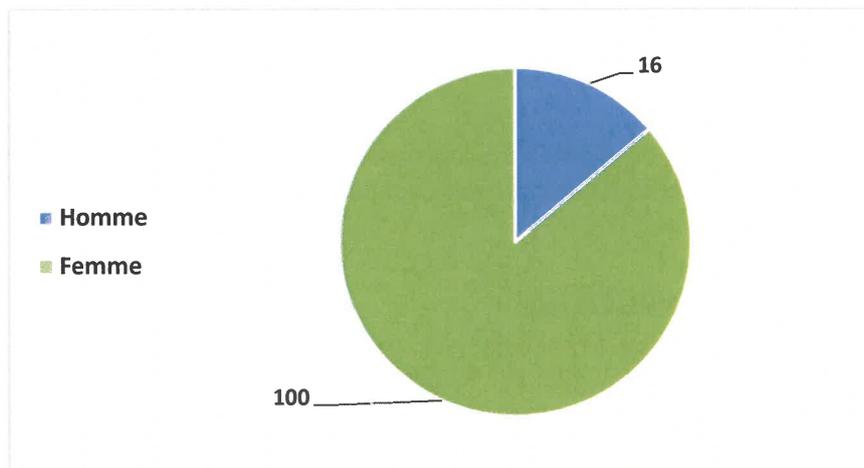
B) Éléments statistiques sur le nombre d'admis à concourir

1) Répartition par spécialité



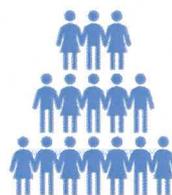
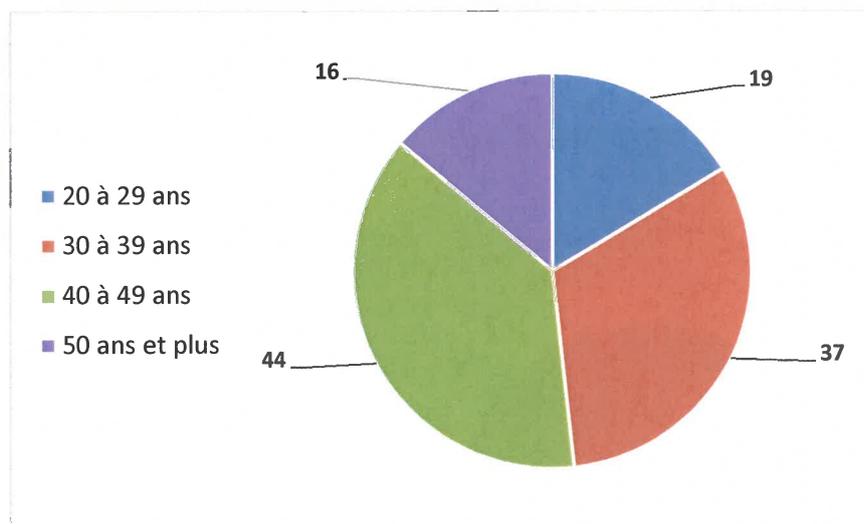
2) Répartition femmes/hommes

Le profil des candidats admis à concourir est majoritairement **féminin** avec **100** femmes soit 86%, pour seulement **16** hommes soit 14%.



3) Répartition par âge

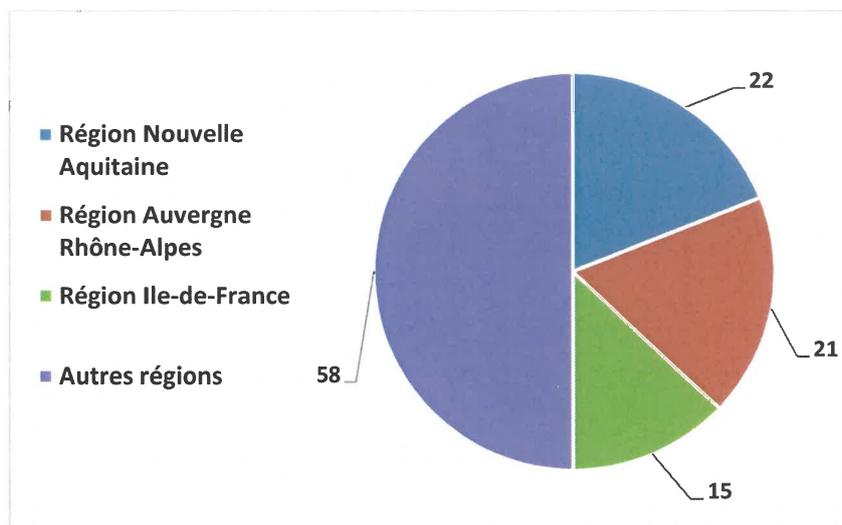
Toutes spécialités confondues, les candidats admis à concourir sont majoritairement âgés de 40 à 49 ans (44 candidats soit **38%**). Les candidats âgés de 30 à 39 ans sont au nombre de 37 soit **32%**. 16 candidats sont âgés de 50 ans et plus, soit **14%**.



4) Répartition par origine géographique

Il est important de rappeler que le centre de gestion du Loiret était le seul CDG organisateur du concours de Moniteur-éducateur et intervenant familial territorial pour la session 2022.

Les candidats admis à concourir sont en majorité originaires de la **région Nouvelle Aquitaine** (22 candidats soit **19%**). Suivis de près par les candidats en provenance de la région Auvergne Rhône-Alpes (21 candidats soit **18%**). La région Ile-de-France représente quant à elle 15 candidats soit **13%**. Enfin, 58 candidats viennent d'autres régions de France (58 candidats soit **50%**).



III – EPREUVE ORALE

A) Déroulement

L'unique épreuve orale d'admission pour l'ensemble des spécialités du concours s'est déroulée dans les locaux du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Loiret, le 15 et 16 février 2022.

B) Intitulé règlementaire

L'épreuve consiste en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel permettant au jury d'apprécier sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel au sein duquel il est appelé à travailler, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois. **Durée : 20 minutes dont 5 minutes au plus d'exposé.**

Toute note inférieure à 5/20 à l'épreuve d'admission entraîne l'élimination du candidat.

C) Taux de présence

116 candidats ont été convoqués à l'épreuve orale d'admission. 76 candidats se sont présentés.

SPECIALITE	ADMIS A CONCOURIR	PRESENTS A L'ORAL
Moniteur-éducateur	66	44
Technicien de l'ISF	50	32
TOTAL	116	76

D) Note de cadrage

La note de cadrage de cette épreuve est en ligne et peut être téléchargée sur le site du CDG45, dans la rubrique « concours » : <http://www.cdg45.fr>

E) Récapitulatif de la note d'admission

SPECIALITE	MOYENNE /20	NOTE LA PLUS BASSE	NOTE LA PLUS HAUTE	NOTE <5/20	NOTE ≥10/20
Moniteur-éducateur	11,52	4	18,50	1	27
Technicien de l'ISF	14,20	5	20	0	27
TOTAL	12,64	-	-	-	-

F) Délibération du jury d'admission

Le jury souligne le fort taux d'absentéisme avec seulement 76 candidats présents sur 116 inscrits. Pour la plupart des candidats, la première partie de l'épreuve, à savoir l'exposé, était bien préparée. Pour la deuxième partie de l'épreuve, le jury constate que le niveau des candidats était hétérogène. Trop de candidats n'ont pas su répondre aux questions portant sur l'environnement territorial. Les meilleurs candidats ont gagné des points grâce à leur connaissance des collectivités territoriales et leur bon positionnement professionnel.

De manière générale, le jury constate un manque de projection professionnelle.

Les candidats de la spécialité « Technicien de l'intervention sociale et familiale » ont souvent fait preuve d'une grande motivation et d'une passion pour leur métier.

Le nombre total de candidats déclarés admis par le jury est de **24 candidats** répartis comme suit :

SPECIALITE	LAUREATS	SEUIL D'ADMISSION/20
Moniteur-éducateur	19	12,50/20
Technicien de l'ISF	5	19,50/20

Les épreuves de ce concours étant terminées, la présidente remercie tous les membres du jury pour le bon déroulement de ce concours.

Fait à Orléans, le **10 MARS 2022**

La présidente du jury



Florence GALZIN